

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2017/11/28-06

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 28 novembre 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération 2014/11/25-02 en date du 25 novembre 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 21 novembre 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : nouvelle Bonification Indiciaire

Le conseil d'administration approuve le maintien de la liste des fonctions éligibles à la NBI telle que définie au 1^{er} septembre 2014 (pour une durée de trois ans) dans l'attente de la nouvelle cartographie et des modalités d'attribution correspondantes.

Cette délibération est adoptée par 26 voix pour et 6 abstentions.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 28 novembre 2017




Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université